



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE LA NIEVRE

Association Loi 1901

Siège social : Ecole de Mouësse - 1 ter, rue Gabriel Valette
58000 NEVERS

Exercice clos le 31 août 2020

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE LA NIEVRE

Association Loi 1901

Siège social : Ecole de Mouësse - 1 ter, rue Gabriel Valette
58000 NEVERS

Exercice clos le 31 août 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de la Nièvre relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».



Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers et du fait de la crise sanitaire intervenue à compter de mi-mars 2020, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 4 janvier 2021

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE LA NIEVRE

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	110 637	109 055
Terrains					Report à nouveau	657 103	655 172
Constructions					Résultat de l'association	81 150	10 885
Installations et matériels d'activités	4 896	3 812	1 084	1 483	Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	9 137	8 860	278	418	Total	848 890	775 113
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds dédiés	33 663	35 413
Autres immobilisations financières					Provisions pour risques		
Total	14 033	12 671	1 362	1 901	Provisions pour charges	2 886	2 375
					Total	36 550	37 788
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 686		1 686	1 862	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	180		180	57	Emprunts et dettes assimilées		
Comptes courants OCCE	2 276		2 276	400	Fournisseurs	4 051	68
Autres créances (dont erreurs débitrices)	27 000		27 000	25 000	Dettes fiscales et sociales	2 296	1 819
Trésorerie	868 495		868 495	794 866	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance	122		122	234	Autres dettes (dont erreurs créditrices)		
Total	899 758		899 758	822 420	Produits constatés d'avance	9 334	9 534
					Total	15 681	11 420
TOTAL	913 791	12 671	901 120	824 321	TOTAL	901 120	824 321

OCCE DE LA NIEVRE

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	138 299	154 602
Ventes de produits	412 364	622 615
Prestations de service et animations	50 600	99 896
Subventions d'exploitation	151 743	186 035
Dons et Mécénat	1 338	1 324
Contributions financières	2 817	2 868
Autres produits	77 387	139 262
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	1 750	
Total	836 298	1 206 601
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	273 933	409 063
Variation des stocks de fournitures à céder	176	51
Autres achats et charges externes	327 148	605 980
Aides financières	3 160	1 016
Impôts et taxes	319	288
Salaires	15 747	15 560
Charges sociales	3 248	4 745
Cotisations reversées	19 333	19 201
Autres charges	80 139	122 408
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	12 000	20 924
Dotations aux dépréciations et provisions	511	605
Report en fonds dédiés		10 000
Total	735 714	1 209 840
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	100 584	-3 238
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	640	787
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	640	787
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	640	787
RESULTAT COURANT (I + II)	101 224	-2 451
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	27 128	107 728
Sur opérations en capital	50	
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	27 178	107 728
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	47 252	94 392
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	47 252	94 392
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-20 074	13 336
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	81 150	10 885
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	214 280	59 923
Total	214 280	59 923
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	214 280	59 923
Total	214 280	59 923

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DE LA NIEVRE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	901 120,01 €	824 321,14 €
Résultat de l'exercice :	81 149,74 €	10 884,83 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	183	186
dont coopératives et foyers agrégés :	183	183
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	3
Nombre de coopérateurs :	13 643	14 358
Heures de bénévolat du siège départemental	900	900
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	6 892	1 279
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	4	1 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	214 280 €	59 923 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Du fait de la conjoncture sanitaire, les actions des années précédentes n'ont pas pu être toutes réalisées (baisse de l'activité de l'ordre de 35% dans les coopératives, les actions étant le plus souvent sur 2020/2021).

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE LA NIEVRE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	81 149,74	}	dont 5 030,12 pour le siège départemental dont 76 119,62 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	27 000,00	}	dont 27 000,00 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	0,00	}	dont 0,00 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	868 494,95	}	dont 135 272,21 pour le siège départemental dont 733 222,74 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			4 006,68 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations amortissements et gros équipement :	11 999,92	}	dont 539,82 pour le siège correspondant aux amortissements dont 11 460,10 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			62,62 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	864 115,36	}	dont 71 981,33 pour le siège départemental dont 816 230,88 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			4 460,28 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	782 965,62	}	dont 66 951,21 pour le siège départemental dont 740 111,26 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			4 044,32 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			415,95 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale	1,0	1,0
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,7	0,7
Total	1,7	1,7

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	172	165
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	94%	89%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	177	181
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	1	0
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	147	151
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	N/A	N/A
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	1	1
Participants aux séances de formation (estimation)	10	10

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE LA NIEVRE

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	110 637	109 055
Terrains					Résultat du siege de l'association	5 030	1 582
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	4 896	3 812	1 084	1 483	Total	115 667	110 637
Autres immobilisations corporelles	9 137	8 860	278	418	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	33 663	35 413
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges	2 886	2 375
Total	14 033	12 671	1 362	1 901	Total	36 550	37 788
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 686		1 686	1 862	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	180		180	57	Emprunts et dettes assimilées		
Comptes courants OCCE	2 276		2 276	400	Fournisseurs	4 051	68
Autres créances	27 000		27 000	25 000	Dettes fiscales et sociales	2 296	1 819
Trésorerie	135 272		135 272	130 391	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance	122		122	234	Autres dettes		
Total	166 536		166 536	157 944	Produits constatés d'avance	9 334	9 534
TOTAL	180 569	12 671	167 897	159 845	Total	15 681	11 420
					TOTAL	167 897	159 845

OCCE DE LA NIEVRE

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	27 439	29 008
Ventes de produits	315	437
Prestations de service et animations	5 776	7 477
Subventions d'exploitation	28 747	31 600
Dons et Mécénat	1 338	1 324
Contributions financières	2 817	2 868
Autres produits	66	1 417
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	1 750	
Total	68 249	74 131
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	383	413
Variation des stocks de fournitures à céder	176	51
Autres achats et charges externes	20 268	24 148
Aides financières	3 160	1 016
Impôts et taxes	319	288
Salaires	15 747	15 560
Charges sociales	3 248	4 745
Cotisations reversées	16 101	16 656
Autres charges		
Dotations aux amortissements	540	319
Dotations aux dépréciations et provisions	511	605
Report en fonds dédiés		10 000
Total	60 453	73 801
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	7 796	331
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	640	468
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	640	468
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	640	468
RESULTAT COURANT (I + II)	8 436	799
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	3 042	4 331
Sur opérations en capital	50	
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	3 092	4 331
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	6 498	3 548
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	6 498	3 548
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-3 406	783
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	5 030	1 582
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	24 750	24 750
Total	24 750	24 750
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	24 750	24 750
Total	24 750	24 750

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2020, qui dégage un excédent de 5 030,12 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	4 676,59			4 676,59
Autres Matériels éducatifs	219,00			219,00
Matériel de transport				
Matériel informatique	4 735,41			4 735,41
Mobilier de bureau	5 026,11		624,15	4 401,96
Immobilisations en cours				
Total	14 657,11		624,15	14 032,96

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Cession de l'exercice : Un meuble à clapet

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	3 387,41	355,50		3 742,91
Agencements & amén. divers	10%	24,82	43,80		68,62
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	4 735,42			4 735,42
Mobilier de bureau	20%	4 608,06	140,52	624,15	4 124,43
Total		12 755,71	539,82	624,15	12 671,38

2. Stocks

Cahier de comptabilité	1 à 1,60€	1.60
Agendas Coopératifs Cycle 1	1 à 50,00€	50.00
Agendas Coopératifs Cycle 1	5 à 72.00€	360.00
Agendas Coopératifs Cycle 2	242 à 1,67€	404.14
Agendas Coopératifs Cycle 3	235 à 1,19€	279.65
Guides du Maître Cycle 2	28 à 3,33€	9.24
Guides du Maître Cycle 3	70 à 3,33€	233.10
Petits Jardins Saugrenus	1 à 12,00€	12.00
Ecoles qui Folkent 2008/2009	1 à 12,00€	12.00
Ecoles qui Folkent 2009/2010	2 à 12,00€	24.00
Ecoles qui Folkent 2011/2012	3 à 12,00€	36.00
Ecoles qui Folkent 2012/2013	2 à 12,00€	24.00
Ecoles qui Folkent 2013/2014	2 à 12,00€	24.00
Ecoles qui Folkent 2014/2015	3 à 12,00€	36.00
Ecoles qui Folkent 2015-2016	1 à 12,00€	12.00
Ecoles qui Folkent 2017-2018	1 à 12,00€	12.00
Ecoles qui Folkent 2018/2019	2 à 12,00€	24.00
Ecoles qui chantent 2012/2013	1 à 12,00€	12.00
Ecoles qui chantent 2015-2016	3 à 12,00€	36.00
		1 685.73

3. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	11,05		11,05
Usagers autres	168,70		168,70
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	179,75		179,75

4. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale	2 276.40
----------------------	-----------------

5. Autres créances

Subvention Conseil Départemental 2020	25 000.00
Nevers agglomération	<u>2 000.00</u>
	27 000.00

6. Trésorerie

Caisse d'Epargne	1 070.69
Crédit Coopératif	11.19
Crédit Agricole	40 434.11
Banque Postale	15 197.40
Livret A	76 087.67
Intérêt courus	451.16
Parts Sociales	1 999.50
Caisse	<u>20.49</u>
	135 272.21

7. Charges constatées d'avance

Location Photocopieur 364.80/3	121.60
--------------------------------	---------------

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Nièvre 2021	25 413,39			25 413,39
Développement Culturel des Territoires	10 000,00		1 750,00	8 250,00
Total	35 413,39		1 750,00	33 663,39

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	2 374,74	511,45		2 886,19
Provisions pour charges	2 374,74	511,45		2 886,19
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	2 374,74	511,45		2 886,19

Dotations / reprises d'exploitation 511,45

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 511,45

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

- (1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Fournisseurs

Fournisseurs	90.54
Fournisseurs Factures non Parvenues	<u>3 960.00</u>
	4 050.54

5. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	1 124.94
Urssaf	385.66
Retraite complémentaire	234.42
Prévoyance	24.52
Mutuelle	64.44
Charges sur congés payés	238.42
Prélèvement à la source	0.00
Uniformation	223.73
Impôt sur les produits financiers	<u>0.00</u>
	2 296.13

6. Produits constatés d'avance

Subvention Nevers Agglomération	1 000.00
Subvention Conseil Départemental – 1/3 Fonctionnement	3 667.00
Subvention Conseil Départemental – 1/3 Projet	<u>4 667.00</u>
	9 334.00

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	13 643	14 358
Cotisation nationale par coopérateur	1,13 €	1,11 €
Cotisation départementale par coopérateur	1,90/enf - 3,90/ad	1,90/enf - 3,90/ad
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	27 439,25	29 008,20
Cotisations versées à la Fédération	15 416,59	15 937,38
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	15 416,59	15 937,38

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subvention ministère - DRAC	2 247,00	4 000,00
Subvention conseil départemental - Projet	14 000,00	14 000,00
Subvention conseil départemental - Fonctionnement	11 000,00	11 000,00
Subvention commune	500,00	600,00
Subvention Agglomération	1 000,00	2 000,00
Total	28 747,00	31 600,00

3. Contributions financières

Contributions Fédération Nationale **2 816.80**

4. Produits exceptionnels

Autres produits exceptionnels 3 041.94
Produit de cession des éléments d'actifs ...50.00
3 091.94

5. Charges exceptionnelles

Autres charges exceptionnelles **6 498.03**

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Loyers restant dus :

Photocopieur (364,80 € x 16 T / Échéance du contrat : 04/2024) **5 836.68**

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Nevers, de locaux dépendant du groupe scolaire situé 1 ter, rue Gabriel Valette dans les locaux de l'Ecole Elémentaire du Mouësse (environ 53 m²).

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 900 heures de travail par an.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

Au jour de l'établissement de la présente annexe, le siège départemental n'a pas pu mutualiser (malgré sa volonté) les comptes des coopératives scolaires affiliées et bien que tous les comptes des coopératives soient ouverts auprès du Crédit Agricole Centre Loire.